



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2015 à 18h00

COMPTE RENDU

Présents : Mrs, FONS Gérard, PI Frédéric, BOISSET Maxime, ESCUDERO Montserrat, BILLES Hélène, MARQUES Jean-Pierre, MANYA Sandrine, FARRE Evelyne, PRIVAT Sabine, RAYMOND Alexandre,

Absents : DUNYACH Jean-François, MAS Jean-Louis, GREGOIRE Catherine, GONZALES Dominique

Le secrétaire de séance est Monsieur RAYMOND Alexandre
Président de séance Monsieur FONS Gérard, Premier adjoint au Maire de Reynès,

Ouverture de la séance à 18h

Introduction

Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal en date du 15 Décembre 2014

VOTE		
Pour 11	contre 0	Abstention 0

Adopté à l'unanimité

Rappel de l'ordre du jour

- 1 _ Délégué SIP des Aspres / Délégués SIGA du TECH
- 2 _ CLECT
- 3 _ Convention télé alarme
- 4 _ Adhésion fondation du patrimoine
- 5 - AIT Travaux rénovation et mise en conformité des bâtiments communaux
- 6 - Recrutement d'un Contrat aidé et mise à jour du tableau des effectifs
- 7 _ Renouvellement de la convention avec l'Association Chantier d'insertion
- 8 _ PAPP (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et horticoles)
- 9 _ Questions Diverses

1 - Délégués Syndicat des ASPRES et SIGA du Tech

Orateur Monsieur FONS

Vu la délibération du 15 avril 2014 nommant Monsieur Mas Jean Louis et Monsieur Raymond Alexandre comme délégués de la commune au Syndicat d'Intervention Prioritaires des Aspres (SIP des Aspres).

Vu la délibération du 15 avril 2014 nommant Monsieur MAS Jean Louis et Madame GREGOIRE Catherine comme délégués au Syndicat intercommunal de Gestion et Aménagement du Tech (SIGA du TECH) ;

Considérant le courrier de Monsieur MAS Jean Louis du 25 juin 2014 abandonnant ses délégations et sa fonction d'adjoint ;

Vu le courrier du 19 juin 2014 portant acceptation de sa démission par Monsieur le Sous-Préfet,

Il est nécessaire de voter le remplacement de Monsieur MAS Jean-Louis à ces deux Syndicats.

Monsieur BOISSET Maxime est proposé à la commission du SIP des Aspres.

Monsieur MARQUES Jean Pierre à la commission du SIGA du TECH.

Monsieur Fons propose de passer au vote pour nommer Monsieur BOISSET Maxime au SIP des Aspres

VOTE		
Pour 11	contre 0	Abstention 0

Adopté à l'unanimité

Monsieur Fons propose de passer au vote pour nommer Monsieur Marques Jean Pierre au SIGA du Tech.

Pour	VOTE contre	Abstention
------	----------------	------------

Adopté à l'unanimité

2 – Transfert de compétences Adoption du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Orateur Monsieur FONS

Vu les articles L2121-29, L5211-5 et suivant L5214-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts,
Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 19 janvier 2015,
Vu la délibération du 31 janvier 2015 de la communauté de communes du Vallespir approuvant le rapport de la CLECT.

Considérant que par arrêté n°2014356-0025 en date du 22 décembre 2014, la préfète des Pyrénées-Orientales a constaté les délibérations des communes membres à la majorité qualifiée et entériné la modification des statuts de la communauté des communes du Vallespir par l'ajout, dans le groupe des compétences facultatives, de la compétence Enfance Jeunesse, telle qu'elle avait été définie par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 5 décembre 2014.

L'évaluation des charges liées à cette nouvelle compétence est effectuée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes du Vallespir réunie le 19 janvier 2015 qui a examiné les points suivants :

A-Extension de compétence enfance jeunesse

- 1- Définition du contenu de la compétence transférée
- 2- rappel des principes régissant la transfert des compétences
- 3- Etat des lieux des crèches sur le territoire de la CC du Vallespir
 - 3-1 Crèche de Maureillas
 - 3-2 Crèche de Céret
 - 3-3- Crèche de le Boulou
- 4- Evaluation et préfiguration du transfert
 - 4-1 Détermination des attributions de compensation
 - 4-2 Mise à disposition des biens

B- Autres compétences- Mise à disposition de biens- Régularisations

- Collecte des déchets :
 - Mise à disposition de biens
 - Transfert de personnels
- Equipements culturels :
 - Centre d'interprétation de l'eau au Boulou: Mise à disposition.

Monsieur Fons propose de passer au vote afin d'approuver le rapport de la CLECT en date du 19 janvier 2015 et autoriser le Maire à signer tout document utile à intervenir.

Pour 11	VOTE contre 0	Abstention 0
---------	------------------	--------------

Adopté à l'unanimité

3 –Convention télé Alarme

Orateur Mme BILLES Hélène

Lors de la séance du 29 janvier 2015, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité.

- de confier la gestion du service au Communes et CCAS pendant la durée de 3 ans, renouvelable tacitement jusqu'au 31 décembre 2020.
- De renouveler la convention de location de postes auprès de l'instance de coordination gérontologique pour cette même période.
- De fixer une tarification unique en retenant le revenu fiscal de référence comme base unique de tarification du service des usagers (cotisation mensuelle avec un minimum de 8€ et un maximum de 20€ mensuels à compter de 2015.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les conventions correspondantes ainsi que leurs renouvellements ultérieurs ainsi que tout document utile à intervenir.

Après avoir donné lecture de la convention, Madame BILLES informe le conseil municipal qu'il faut se prononcer sur le renouvellement de la convention de Télé assistance des personnes âgées prise entre la commune ou le CCAS et la communauté de communes

Elle propose que la gestion de ce service soit donnée au CCAS et demande de passer au vote

	VOTE	
Pour	contre	Abstention
Adopté à l'unanimité		

4 –Adhésion fondation du patrimoine

Orateur FONS

Monsieur le Maire souhaite que la commune adhère à la fondation du patrimoine pour l'aide aux communes qu'elle apporte dans ses projets de restauration du patrimoine.

Monsieur Fons précise que pour les communes de 1000 à 3000 habitants, le montant de l'adhésion est fixé à 100 € minimum.

Il précise que les missions d'intérêt général sont :

- De mobiliser et d'organiser les partenariats publics et privés
- D'accompagner les porteurs de projets
- De participer financièrement aux actions de restauration

Monsieur Fons demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la Fondation du Patrimoine et propose de verser 100 € pour les frais d'adhésion.

Propose de passer au vote

	VOTE	
Pour 11	contre 0	Abstention 0
Adopté à l'unanimité		

5–Adhésion Travaux de mise en conformité et de sécurité des bâtiments communaux et demande aide financière AIT

Orateur Monsieur FONS

Suite au rapport de la SOCOTEC, concernant les différents bâtiments communaux, Monsieur Fons explique qu'il est impératif de réaliser des travaux de mise aux normes.

Il est nécessaire d'inscrire au budget 2015 des travaux d'investissement à hauteur de 75000€ HT qui comprendront :

- un escalier de secours externe pour desservir le premier étage du bâtiment de la Mairie,
- Isolation anti feu et phonique de la salle multiculturelle,

- Mise aux normes de sécurité de la salle des archives
- Réaménagement des différents bâtiments
- Mise en sécurité des bâtiments
- Remplacement des menuiseries, volets roulants et système de verrouillage

Monsieur Fons précise qu'il convient de solliciter une demande de subvention au Conseil général et propose d'approuver ce projet.

VOTE		
contre 0	Pour 11	Abstention 0
Adopté à l'unanimité		

6-Mise à jour du tableau des effectifs/ recrutement dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion CAE/

1 -RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Monsieur fons expose que :

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur Le premier adjoint précise aussi que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé, par principe, et la commune y pourvoira en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins du service.

Monsieur le Maire propose donc pour la commune de créer un emploi de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1er mars 2015 pour renforcer le poste de d'accueil à la Mairie de Reynès, L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine et la dépense correspondante sera inscrite au budget 2015.

Le Conseil Municipal doit de prononcer sur :

La création du poste d'agent administratif dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi au service de l'accueil à compter du 1er mars 2015

Et autoriser le Maire à signer la convention d'accueil de ce CAE.

VOTE		
contre 0	Pour 11	Abstention
Adopté à l'unanimité		

Monsieur le Premier adjoint explique qu'il est donc nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs municipaux.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Il fait connaître à l'assemblée que :

- l'emploi avenir de Monsieur Alain VILLA a été renouvelé pour une durée de 6 mois (du 01/01/2015 au 3/06/2015) et qu'il a été inscrit à une formation au centre de formation professionnelle et de promotion agricole Pyrénées Roussillon afin d'acquérir des techniques professionnelles d'entretien des espaces ruraux.
- Les conditions d'ancienneté et de professionnalisme étant remplit Mme MALECAMP Carine a été nommée titulaire au 1^{er} janvier 2015 dans le grade d'Educateur Territorial des A.P.S.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18/02/2014 il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois,

FILIERE ADMINISTRATIVE	TEMPS	NBRE
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35H	Un
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Temps non complet	Un
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35/35H	Deux

FILIERE TECHNIQUE	TEMPS	NBRE
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Un
Adjoint technique principal 2 ^{er} classe	35/35 ^{ème}	trois
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet	Deux
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Temps non complet	cinq

FILIERE SPORTIVE	TEMPS	NBRE
Educateur territorial	Temps non complet	un

PERSONNEL OCCASIONNEL	TEMPS	NBRE
Adjoint tech./assistant enseignement	Temps non complet	Quatre
Contrat CAE	Temps non complet	Trois

Monsieur le premier adjoint propose de passer au vote

VOTE		
POUR 11	CONTRE 0	NUL 0

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} mars 2015

Adopte à l'unanimité

7–Renouveau convention ACI (association chantier Insertion) du Vallespir

Orateur Monsieur SICRE

Monsieur SICRE propose de renouveler la convention prise avec l'ACI, association loi 1901, dont le siège social est sis 15 baills J.B. Barjau, salle du belmaitg, 66150 Arles sur Tech, représentée par Monsieur André XIFFRE;

Compte tenu des travaux réalisés en 2014, et du professionnalisme de l'ACI, Monsieur SICRE propose de signer une convention pour 4 semaines de chantier soit 16 jours de travail sur la commune de Reynès, comportant des tâches de débroussaillage, d'élagage, de maçonnerie.

Il propose d'inscrire cette dépense d'un montant de 6444€ au budget 2015

Monsieur SICRE propose de passer au vote

VOTE		
POUR 11	CONTRE 0	NUL 0

Adopte à l'unanimité

8–Adhésion Elaboration d'un plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et horticoles PAPPH

Orateur Monsieur SICRE

Considérant la délibération prise le 17 Septembre 2014 fixant les orientations en matière de pratiques

Phytoprotecteurs et horticoles de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de déposer candidature à l'appel à projet 2015, lancé par le Conseil Général et l'agence de l'eau « Limitons l'Usage des pesticides pour préserver notre Santé et notre environnement ».

Monsieur SICRE rappelle à l'assemblée que l'utilisation des pesticides représente une source de pollution significative des milieux naturels et l'importance de la mise en place d'une démarche visant à préserver l'environnement, protéger la santé des usagers et des utilisateurs.

Il précise que cette démarche est accompagnée à hauteur de 80% par le Conseil : Général et l'agence de l'Eau.

Il est donc demandé aux membres du Conseil

- 1- d'autoriser Monsieur Le Maire à engager cette démarche et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.
- 2- S'engager à confier à un bureau d'étude l'élaboration d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytoprotectrices, après la procédure de consultation,
- 3- Solliciter les aides financières du Conseil Général et de l'agence de l'Eau
- 4- Autoriser le Département à percevoir pour le Compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et à nous la reverser.
- 5- S'engager à rembourser au département un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non respect des obligations fixées par le contrat départemental,
- 6- Prendre acte que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide. La durée totale de validité de celle-ci étant fixée à trois ans.
- 7- Autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce projet
- 8- Inscrire les crédits suffisants au budget communal 2015.

Monsieur SICRE propose de passer au vote

VOTE		
Pour 11	contre 0	Abstention 0

Adopté à l'unanimité

9 _ Questions Diverses

Par courrier du 21 novembre 2014, les vignerons du Vallespir domiciliés au 25 Av. Jean Moulin, au Boulou ont fait part de leur intention de résilier le contrat de location du stand de vente de 15m² au lieu-dit du Pont de Reynès à la date anniversaire du 31 Décembre 2014.

Monsieur Fons demande au Conseil municipal de prendre acte de cette demande afin de résilier le contrat.

Madame BILLES étudie la possibilité de rentrer dans le cadre d'une mutuelle collective autrement nommée « convention de participation » ou de labellisation pour les employés communaux.

Séance close à 18h49 par le Président de séance Monsieur FONS Gérard.

Monsieur FONS Gérard

